

**Délibération du 18 octobre 2024**

délibération **N°2024-53 C**

objet **Coopération décentralisée avec la ville de Taroudant (Maroc) – Gestion des déchets ménagers**

- Date de convocation : le 11 octobre 2024
- Date de publication : le 25 octobre 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 11 octobre 2024 s'est réuni le 18 octobre 2024 à 14 h 30 à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.  
Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 25, Nombre de votants : 26

**POUVOIR DE VOTE**

Frédéric BURNIER FRAMBORET donne pouvoir de vote à Christian RAUCAZ

**EXCUSES** : 13

BARBIER Marie-Claire  
BOIRON Laurence  
BRUN Pierre  
BURNIER FRAMBORET Frédéric  
DAL BIANCO Serge  
DANIS Georges  
PERRIER Jean-Claude  
RUFFIER-LANCHE René  
SARTORI Walter  
SPIGARELLI Lucien  
VIGUET-CARRIN Françoise  
VAN STRAATEN Nicolas  
ZOCCOLO Alain

**ABSENTS** : 8

AMET Yannick  
GIRAUD Muriel  
LAURENT Philippe  
LEOUTRE Jean-Marc  
MAITRE Florian  
THEVENON Raphaël  
ROUGEAUX Jean-Pierre  
VARESANO José

**ELUS TITULAIRES PRESENTS** : 18

BENEVISE Marie  
BLANQUET Denis  
BOIX-NEVEU Arthur  
BRUNIER Thierry  
CHEMIN François  
CECILLE Joël  
DRIVET Jean-Marc  
FABRE Maryse  
FRAISSARD Jean-Claude  
GIRARD Marc  
GRILLAUD Laurent  
GRANGE Yves  
GUIGUE Thibaut  
HANRARD Bernard  
JOLY Max  
RAUCAZ Christian  
SIMON Christian  
TAIN Daniel

**ELUS SUPPLEANTS PRESENTS** : 7

AUGEM Jean-Michel  
CARDE Daniel  
COENDOZ Jean-Pierre  
FANTIN Philippe  
HACHET Valentin  
JACOB Christian  
VIBERT Christian

## **Délibération du 18 octobre 2024**

délibération **N° 2024-53 C**

objet **Coopération décentralisée avec la ville de Taroudant (Maroc) – Gestion des déchets ménagers**

Marie BENEVISE, présidente, expose que Savoie Déchets a été sollicité pour participer à une coopération avec la ville de Taroudant au Maroc, initiée par la ville de Chambéry.

Une convention-cadre de coopération a été signée entre les villes de Chambéry et Taroudant, à la suite d'un appel à projet lancé par la ville de Chambéry, dont Taroudant a été lauréate.

La convention a établi les thématiques objet de la coopération, incluant celle de la gestion des déchets, pour laquelle Grand Chambéry a été sollicitée sur la thématique collecte et Savoie Déchets sur la thématique traitement. L'association Chambéry Solidarité Internationale (CSI) est en charge de l'organisation des missions de coopération.

La loi du 7 juillet 2014 permet aux collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages d'affecter jusqu'à 1% de leurs ressources à des actions de coopération internationale

Dans ce cadre, il vous est proposé d'engager le syndicat dans ce projet de coopération décentralisée, qui prendra la suite de la coopération avec la Moldavie engagée en 2018 et clôturée en 2022.

Le financement apporté par Savoie Déchets serait de 40 K€ par an sur une période de 3 ans, étant précisé que les financements apportés par les collectivités seront complétés par des demandes de financements auprès de l'Agence Française de Développement qui pourra apporter jusqu'à 80% des fonds.

### **Etat des lieux**

La commune de Taroudant organise la collecte des déchets et le nettoyage des espaces publics, ainsi que l'entretien des espaces verts. Le sujet du traitement des déchets n'est pas organisé au niveau de la commune, c'est un sujet émergent qui a vocation à être porté au niveau intercommunal.

Un groupement de communes a été créé en 2017 pour porter la maîtrise d'ouvrage d'une future installation de stockage des déchets, ainsi que celle des quais de transfert dont un pour la commune de Taroudant. Il portera également leur exploitation à terme ou le contrôle de leur exploitation si les activités sont confiées à un opérateur privé. Le groupement de communes ne dispose pas de services à ce jour, des moyens devront nécessairement être développés pour mener à bien le projet et en assurer à terme l'exploitation.

La province de Taroudant comprend 89 communes dont 7 urbaines ; elle accompagne le groupement de communes sur le projet de création d'une décharge contrôlée.

Le groupement de communes a donné son accord au conseil provincial pour l'acquisition d'un terrain de 40 ha à 20 km de Taroudant, laquelle sera financée par l'Etat marocain. Le coût de l'installation est estimé à 106M dirhams, dans le plan directeur des déchets solides. Une étude de faisabilité doit déterminer le coût de la décharge et évaluer le nombre de centres de transfert nécessaires. Le groupement de communes sera le maître d'ouvrage délégué du projet.

Fonctionnement actuel du traitement : les déchets collectés par les services de la Ville de Taroudant sont acheminés jusqu'à une décharge située au nord de la ville en limite du périmètre urbain, qui s'étend sur 30 ha.

La décharge de Taroudant n'est pas ou peu gérée par les autorités publiques. L'activité sur place est principalement informelle. Les chiffonniers vivent et travaillent sur le site de la décharge de Taroudant, ils collectent certains matériaux recyclables et les revendent. Un grossiste est implanté sur la décharge: il achète les matières recyclables collectées par les chiffonniers sur la décharge, et les matières pré-triées apportées de villages voisins. Son activité de tri est organisée sous forme d'ateliers en plein air sur le site de la décharge, dans des conditions très précaires.

## **Projet de coopération décentralisée**

L'objectif général du projet est d'améliorer la gestion des déchets ménagers et assimilés dans la commune de Taroudant au Maroc, et promouvoir le partage d'expertise avec Grand Chambéry et Savoie Déchets.

Dans ce cadre, Savoie Déchets pourrait intervenir en appui à la structuration du groupement de communes en charge de développer le traitement des déchets.

Aujourd'hui ce groupement n'a pas de moyens humains techniques en propre, et Savoie Déchets pourrait aider à sa structuration : accompagnement au recrutement des services, à la structuration du groupement, échanges de pratiques entre élus et techniciens, appui en matière d'ingénierie financière et d'ingénierie du traitement des déchets.

### **Actions identifiées par Chambéry / Grand Chambéry / Savoie Déchets en matière de gestion des déchets :**

#### **Améliorer les conditions actuelles de collecte et la sensibilisation des usagers dans la commune de Taroudant :**

- Elaborer une stratégie de communication sur la gestion des déchets ménagers et assimilés. Tester une campagne de sensibilisation sur un sujet à déterminer. Voir la possibilité d'inclure des associations pour participer à la campagne.
- Sensibiliser et initier au geste de tri via la mise en place de composteurs de quartiers à vocation pédagogique qui permettraient de sensibiliser et initier à un premier geste de tri
- Améliorer les conditions de travail des agents en charge de la collecte et du personnel informel travaillant sur la décharge : Identifier les besoins en petit matériel ou équipements et voir si de petits aménagements sont possibles afin de limiter l'impact sur l'environnement

#### **Réaliser les études complémentaires à la définition d'une stratégie cohérente à Taroudant, en lien avec le plan directeur de gestion des déchets ménagers et assimilés de la province :**

- Fiabiliser les données concernant les déchets ménagers et assimilés au niveau de la commune de Taroudant : Réaliser une campagne de pesage sur une durée déterminée et une campagne de caractérisation
- Etudier la faisabilité et les modalités du tri et du compostage des déchets biodégradables : réaliser une étude afin de mieux cerner les usages actuels des déchets verts et alimentaires dans la commune de Taroudant, et formulation de recommandations
- Identifier les filières de recyclage des matières possibles pour Taroudant : recueil des études existantes en matière d'identification et caractérisation des filières de recyclage matières
- Organiser des visites/rencontres avec les acteurs de filières susceptibles d'être intéressantes pour Taroudant afin d'approfondir le diagnostic
- Etudier la faisabilité et les modalités de structuration du secteur informel : organiser des visites/rencontres pour partages et retours d'expériences de structuration du secteur informel et projets d'insertion
- Etude de faisabilité d'adjoindre au quai de transfert de Taroudant un centre de tri pour les recyclables

#### **Accompagner l'intercommunalité dans la mise en œuvre du projet de décharge contrôlée et la commune de Taroudant pour le quai de transfert et centre de tri :**

- Renforcer les ressources humaines de la commune et l'intercommunalité dans le cadre du projet de décharge contrôlée et quai de transfert: appui au recrutement d'un profil ingénieur, avec bonne connaissance du fonctionnement des collectivités. Elaboration d'un plan de recrutement et de formation
- Formation des élus aux enjeux du traitement des déchets et modes de gouvernance : recueil des études préalables et cahiers des charges d'autres projets de ce type au Maroc, organisation de visites de décharges contrôlées et plateformes de tri en fonctionnement ou en construction
- Appui sur les sujets de financement des projets d'investissements : évaluation du périmètre des services à financer, des coûts de fonctionnement, et des recettes envisageables pour le groupement de communes (fiscalité, vente matières)

Pour la mise en oeuvre de ces actions de coopération, il est proposé la signature d'une convention avec Chambéry Solidarité Internationale (CSI), association en charge de la mise en oeuvre opérationnelle du programme de coopération avec la Ville de Taroudant.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité (votes contre : C. SIMON, L. GRILLAUD, T. BRUNIER et abstentions : C. JACOB, JM AUGEM) :**

**Article 1 : approuve** le principe d'une coopération décentralisée entre Savoie Déchets et la Ville de Taroudant, avec un financement apporté par Savoie Déchets à hauteur de 40 K€ par an sur une période de 3 ans

**Article 2 : autorise** la Présidente à signer la convention à intervenir avec l'association Chambéry Solidarité Internationale (CSI) en charge de la mise en oeuvre opérationnelle de cette mission de coopération

**Article 3 : inscrit** les crédits nécessaires au budget du syndicat

Le Secrétaire de séance,  
Arthur BOIX NEVEU



La Présidente,  
Marie BENEVISE

